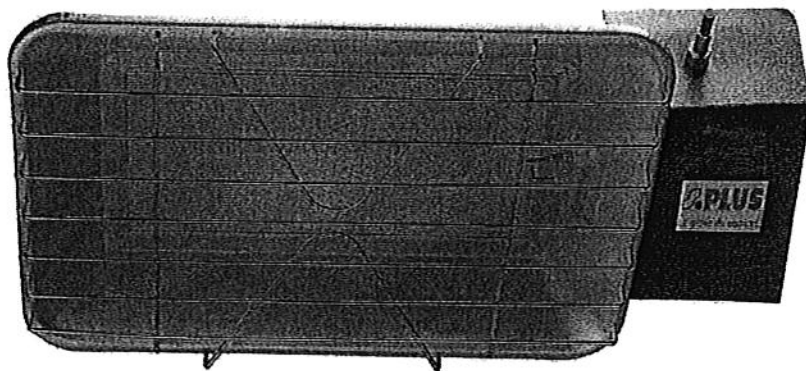


RADIANTS GAZ RMG 30 – RMG 60

Manuel d'utilisation et d'installation



Attention : Lire attentivement ce manuel avant d'installer et d'utiliser les radiants RMG. Ces radiants doivent être installés et entretenus par un installateur qualifié, selon les règlements de sécurité en vigueur et conformément aux règles de l'art.

I. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Fabricant : S.Plus - 20 rue des Moulissards - 21240 TALANT - FRANCE

	PROPANE		GAZ NATUREL	
	RMG 30	RMG 60	RMG 30	RMG 60
Catégorie du gaz :	I3P	I3P	II2E+	II2E+
Puissance :	2,8 kW	6,0 kW	2,8 kW	6,0 kW
Consommation gaz :	210 g/h	395 g/h	0,25 m ³ /h	0,53 m ³ /h
Diamètre injecteur :	81/100 ^e	114/100 ^e	121/100 ^e	140/100 ^e
Pression gaz :	37 mbar		20 mbar / 25 mbar	
Voltage :	230 V	230 V	230 V	230 V
Poids :	2,3 kg	3,1 kg	2,3 kg	3,1 kg
Dimensions (L x l x H mm) :	370 x 240 x 120	510 x 360 x 120	370 x 240 x 120	510 x 360 x 120
Raccordement gaz :	Mâle 15 x 21		Mâle 15 x 21	

II. SECURITE - VENTILATION DU LOCAL

- ⊙ Les radiants RMG ne doivent pas être installés dans les locaux présentant des risques d'explosion de par la nature des produits entreposés, avec dégagements de vapeurs ou de solvants, dans des locaux à fortes teneurs en poussières combustibles (sciure de bois...).
- ⊙ A installer dans des locaux suffisamment ventilés (prévoir 10 m³/h d'air neuf par kW installé).
- ⊙ L'utilisation de cet appareil est interdite dans les locaux domestiques et en sous-sol.

III. INSTALLATION

Ces appareils sont destinés au chauffage de postes de travail (établis, quais de chargement ...) et au maintien hors gel (machines, canalisations, stocks ...).

Ils sont prévus pour être installés en position murale à une hauteur moyenne conseillée de 2,50 m à 3,50 m pour le RMG 60 et de 2,00 m à 2,50 m pour le RMG 30.

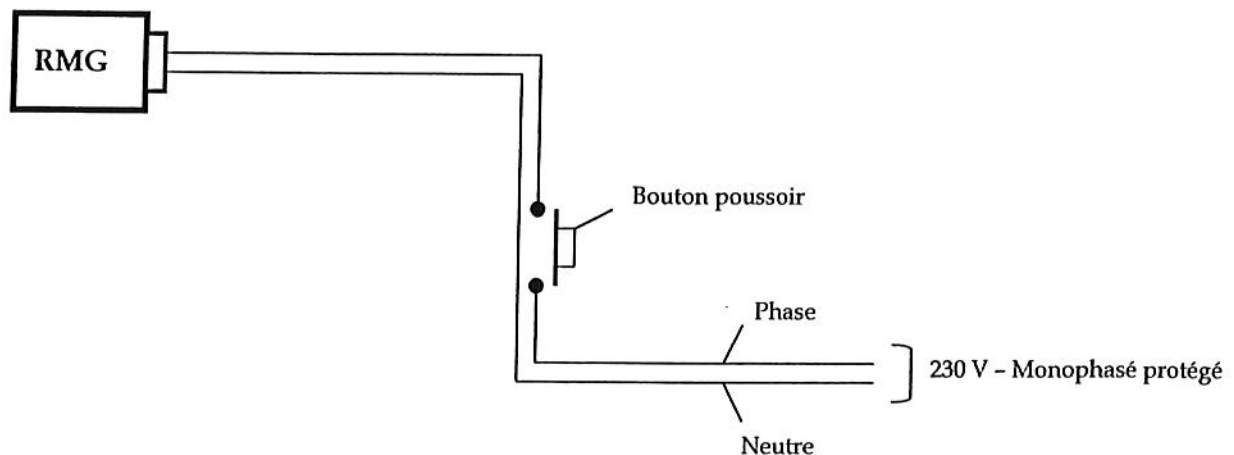
IV. RACCORDEMENT GAZ

- ⊗ Pour une alimentation basse pression (Propane 37 mb ou Gaz Naturel 20 mb), il est nécessaire d'installer une vanne de barrage à hauteur d'homme pour l'arrêt de chaque radiant.
- ⊗ Pour une alimentation Gaz Naturel 300 mb, prévoir un ensemble vanne + détendeur (300 - 20 mb) pour chaque appareil (réf. S.PLUS VD 20).
- ⊗ Pour une alimentation Propane 1,5 b, prévoir un ensemble vanne + détendeur (1,5 b - 37 mb) pour chaque appareil (réf. S.PLUS VD 37).

V. RACCORDEMENT ELECTRIQUE

Les radiants RMG sont livrés avec un câble pour raccordement électrique.

- ⊗ Les raccordements électriques doivent être conformes à la norme NFC 15100.
- ⊗ Tous les radiants doivent être raccordés à la terre.
- ⊗ Installer sur l'alimentation électrique un bouton poussoir (contact maintenu fermé tant que l'on appuie sur le bouton) pour mise sous tension de l'appareil.
- ⊗ Tension d'alimentation : 230 V - 50 Hz.
- ⊗ **Attention** : Ces radiants doivent être mis sous tension **30 secondes maximum** pour l'allumage. Toute mise sous tension plus longue ou continue détériore le bloc d'allumage.
- ⊗ Vérifier que les câbles électriques ne soient pas en contact avec les parties chaudes de l'appareil ou exposés au rayonnement.



VI. MISE EN ROUTE

- ⊗ Avant la 1^{ère} mise en route, vérifier l'étanchéité des tuyauteries gaz.
- ⊗ Ouvrir la vanne gaz.
- ⊗ Appuyer sur le bouton poussoir d'alimentation électrique et le maintenir pendant 20 secondes après l'allumage. Le radiant démarre et devient rouge.
- ⊗ Le radiant peut aussi être allumé sans courant électrique en appuyant 30 secondes sur le poussoir du bloc sécurité tout en présentant une flamme au bas de la céramique sur la face avant du radiant.

VII. ARRET

Fermer la vanne gaz.

VIII. ENTRETIEN

Chaque année, dépoussiérer et vérifier le bon fonctionnement de l'appareil.

IX. ANOMALIES DE FONCTIONNEMENT

- 1) Plus d'étincelle à l'allumage :
 - ⊗ Vérifier l'alimentation électrique.
 - ⊗ Bloc d'allumage défectueux.

- 2) Etincelle mais pas d'arrivée gaz :
 - ⊗ Vanne gaz fermée.
 - ⊗ Bloc d'allumage défectueux.
 - ⊗ Injecteur bouché.

- 3) Le radiant s'allume et s'éteint dès que l'on relâche le bouton poussoir :
 - ⊗ Bien maintenir appuyé le poussoir du bloc sécurité ou le bouton poussoir au moins 20 secondes après l'allumage.
 - ⊗ Thermocouple ou bloc sécurité défectueux.

X. GARANTIE

Un an par échange gratuit des pièces reconnues défectueuses en usine.